

COMPTE-RENDU REUNION PUBLIQUE DU JEUDI 12 OCTOBRE 2017

Secteur Plaine de Salles et centre du village

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité de Giroussens organise des réunions de quartiers afin qu'élus et participants échangent sur les thèmes demandés mais aussi sur des sujets d'intérêt public et des questions diverses.

170 questionnaires ont été distribués dans les boîtes des habitants concernés par cette réunion.

Elus présents : MM. Gilles TURLAN, Maire – Robert SOUBREVIE, Adjoint au Maire en charge des travaux - Thierry COMBES, Conseiller municipal délégué à la vie associative – Philippe HUAU, Conseiller municipal délégué au SMICTOM – Michael RODRIGUEZ, Conseiller municipal délégué à la voirie – Christophe RAYMOND, Conseiller municipal délégué à la communication.

QUESTIONS DES HABITANTS / REPONSES DES ELUS

□ Des travaux à l'intersection de l'entrée du village sur la RD 631 à la hauteur de l'impasse des Combagnières Hautes sont-ils envisagés ?

- Pour des raisons de sécurité, le tourne à gauche à l'entrée du village sera supprimé dans les années à venir. Le rond-point terminé, l'aménagement routier entre la déviation et le village (sens de circulation), la sécurisation des autres entrées et la mise en œuvre de liaisons douces sera étudié. Le Département apportera son aide dans ces aménagements. Deux entrées principales devraient être privilégiées.
- Dans le cadre du PLU, certains terrains, les plus proches du bourg, vont devenir constructibles. Giroussens va donc être amené à se développer. Depuis 2000, la Loi SRU (Loi Solidarité et Renouvellement Urbain) impose aux communes de disposer d'au moins 20% de logements à loyers modérés.
Le projet de Tarn Habitat, qui aurait été situé au-dessus de l'école, est compromis par la suppression de la taxe d'habitation et la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron ».
- Le marquage au sol de passages piétons va être refait au centre du village (traversée à la hauteur du restaurant l'Echauguette vers l'épicier).

□ Utilisation des pesticides et autres produits phytosanitaires en Plaine de Salles. Conséquences éventuelles sur l'environnement et la santé ?

- L'utilisation des pesticides est très réglementée et contrôlée, elle est interdite en période de vent. Le non-respect des règles est soumis à amendes. Les pouvoirs de Police du Maire permettent de faire respecter les mesures réglementaires. En cas de constat de non-respect de la législation, le Maire peut se rendre sur place en présence de gendarmes.

Les agriculteurs tiennent un registre sur les types de produits qu'ils utilisent. Ce registre est consultable par tous.

▣ Pont de Salles, suites

Pour information, ce pont a été donné par le Département aux communes de Giroussens et Saint-Lieux-Lès-Lavaur, en 1948.

Les études ont été faites. Les travaux de réparation devront porter sur les voûtes (côté Giroussens) ainsi que sur une partie de la structure.

Les travaux sont estimés à 750 000 euros environ. Des aides financières ont été sollicitées auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département. Le Département va se substituer aux deux communes afin que les travaux se fassent dans les meilleurs délais (mise en place de conventions de délégation). Il ne devrait donc rester que 20 % du montant à la charge des communes de Giroussens et Saint-Lieux-Lès-Lavaur.

▣ Signalisation

Il est prévu que la signalisation soit revue dans le village de Giroussens.

▣ Réglementation sur le pompage de l'eau dans l'Agoût en période de sécheresse, culture de maïs...

Chaque point de pompage est équipé d'un moyen de comptage car les prélèvements d'eau dans l'Agoût pour l'usage agricole sont soumis à redevance. L'index des compteurs est consigné dans un registre tenu à la disposition des agents du service de la police de l'eau et des milieux aquatiques.

Des contrôles sont réalisés par L'agence française pour la biodiversité (ex. ONEMA) qui applique des mesures très strictes dans ce domaine.

▣ Avenir de la bibliothèque dans le cadre de la nouvelle intercommunalité ?

La bibliothèque de Giroussens et son personnel sont maintenant gérés par la communauté d'Agglomération.

La Bibliothèque Intercommunale du Rabastinois est un réseau de deux bibliothèques composé des relais de Rabastens et de Giroussens. Dans ses missions et son fonctionnement, elle est aidée par la Bibliothèque départementale du Tarn.

Bien que l'agglomération souhaite maintenir les services de proximité, la municipalité de Giroussens reste très vigilante quant au maintien de ce service.

A ce jour, aucune fermeture n'est envisagée. Prochainement, il est prévu que la bibliothèque déménage dans les locaux de l'ancienne école, plus spacieux et lumineux.

▣ Ecoulement des eaux de pluie dans le centre du village ?

Des travaux d'aménagement pour canaliser les eaux de pluie vont être effectués, fin octobre / début novembre.

Sont concernées les rues : Saint-Roch, rue du pont Saint-Salvy, place de la Mairie, rue Saint-Salvy et la place de la Céramique

Ce projet est estimé à environ 38 000 euros.

En raison de la suppression des Contrats Aidés, M. le Maire informe que le poste d'agent d'accueil de L'Agence Postale Communale est supprimé à compter du 21 octobre 2017. L'accueil de l'APC sera assuré par les deux employées administratives de la commune.